

CARACTERISTIQUES

Date création : 19/02/1990
 Classification AMF : Monétaire standard
 Indice Reference : 100% EONIA CAPITALISE
 Devise : EUR
 Eligible au PEA : Non
 Affectation des sommes distribuables :
 C/D: Capitalisation
 Code ISIN : FR0010745216
 Durée minimum de placement recommandé :
 Supérieur à 3 mois
 Echelle de risque (selon DICI) :



CHIFFRES CLES

Valeur Liquidative (VL) : 398,12 (EUR)
 Actif géré : 2 899,90 (millions EUR)
 Derniers coupons versés : -

ACTEURS

Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT
 Gérants : Julien Lévy / Lucie Dronneau

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Minimum 1ère souscription : 1 Part(s)
 Minimum souscription suivante :
 1 millième part(s)/action(s)
 Frais d'entrée (max) : 0,00%
 Frais de sortie (max) : 0,00%
 Frais de gestion annuels (max) : 0,60%
 Commission de surperformance : Oui

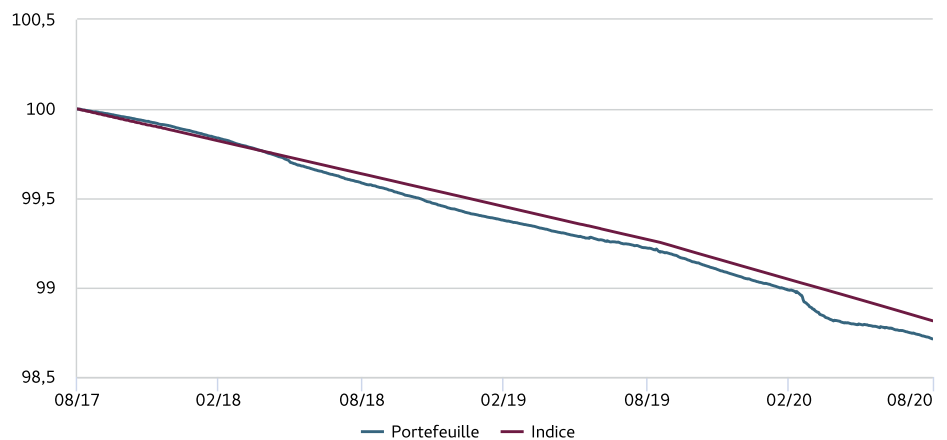
Tous les détails sont disponibles dans la documentation juridique

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Fonds monétaire euro, le portefeuille est investi en supports monétaires, obligataires et de dépôts. Le fonds obéit à une approche ISR, les émetteurs étant sélectionnés selon des critères ESG. Son objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Eonia capitalisé sur la période de détention conseillée - supérieure à trois mois. Il répond aux besoins des investisseurs recherchant un surcroît de rendement comparé au monétaire court terme tout en conservant un degré élevé de liquidité au sein d'un cadre de risque prédéfini.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE EN BASE 100



PERFORMANCES NETTES PAR PERIODE GLISSANTE ¹

	1 an	3 ans	5 ans
Portefeuille	-0,51%	-0,43%	-0,31%
Indice	-0,46%	-0,40%	-0,36%
Ecart	-0,05%	-0,03%	0,05%

¹ Données annualisées

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE ²

	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	-0,38%	-0,47%	-0,25%	-0,08%	0,05%
Indice	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%
Ecart	0,02%	-0,10%	0,11%	0,24%	0,16%

² Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les investissements sont soumis aux fluctuations de marché et peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

VOLATILITE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,05%	0,04%	0,04%
Volatilité de l'indice	0,00%	0,01%	0,01%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Les données sont annualisées.

Votre fonds présente notamment un **risque de perte en capital** supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Autres risques importants pour le fonds : **risque de crédit**, **risque de contrepartie**. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds. **Pour en savoir plus sur les risques et leur définition, veuillez-vous reporter à la rubrique « Profil de Risque » du prospectus de ce fonds.**

Avant toute souscription, veuillez vous référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Les informations figurant dans cette publication ne visent pas être distribuées, ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à la Société de gestion de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Cette publication - ou chacun de ses éléments considéré en tant que tel - ne constitue pas une offre d'achat de titres ou appel public à l'épargne, ni un conseil en investissement, ni une quelconque sollicitation de CPR AM. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus actuellement en vigueur sur le site internet www.cpr-am.fr. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans autorisation préalable.

**INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE**

Démarche ISR

Univers d'investissement : Etats de la zone euro

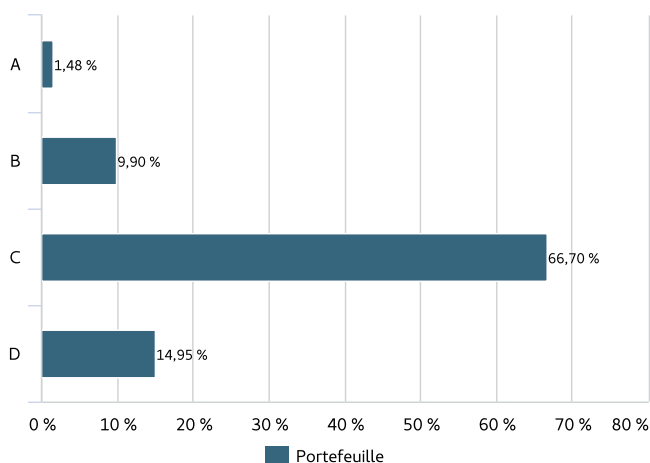
Méthodologie de sélection des émetteurs :

La sélection est conduite selon un référentiel spécifiquement défini pour les émetteurs publics et comprenant des critères de 3 ordres - environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - en fonction desquels chaque émetteur est noté sur une échelle allant de A (les meilleures pratiques) à G (les pratiques les plus contestables).

Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille et de l'indice de référence



Règles d'investissement :

La gestion du fonds obéit aux règles suivantes :

- Seuls les émetteurs notés entre A et D sont éligibles
- Au moins 90% du portefeuille doit faire l'objet d'une notation extra-financière
- La note extra-financière globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C ainsi qu'à celle de son univers d'investissement ou indice de référence

Approche ISR : « Best – In – Class » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques sans exclusion a priori)

Evaluation par critère ESG

	Portefeuille	Indice
Environnement	C+	-
Social	C-	-
Gouvernance	C	-
Note Globale	C+	-

Couverture de l'analyse ESG²

	Portefeuille
Nombre d'émetteurs	47

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

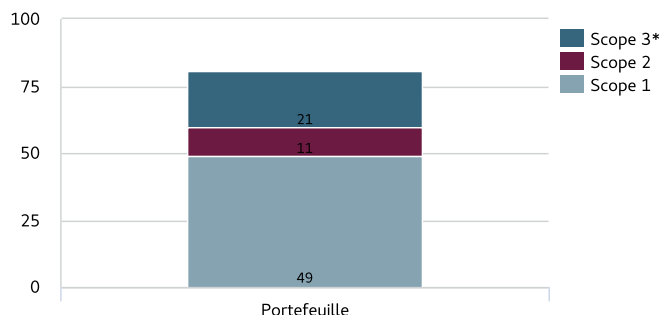
Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG de son portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs de l'Environnement, du Social, des Droits Humains et de la Gouvernance ont été identifiés. Pour chacun d'entre eux, le gérant a pour objectif de délivrer un score de qualité supérieure à celui de l'indice*.

Environnement¹

Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 88,57 /



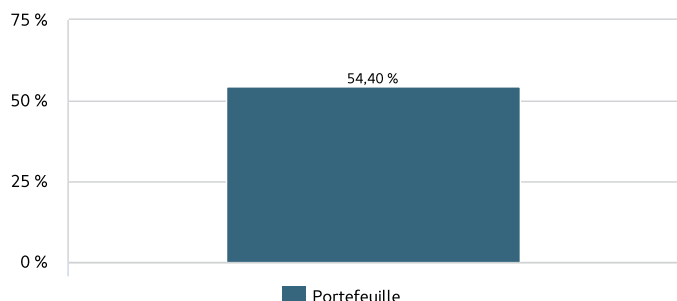
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 84,24% -

Gouvernance³

Indépendance du Conseil d'Administration

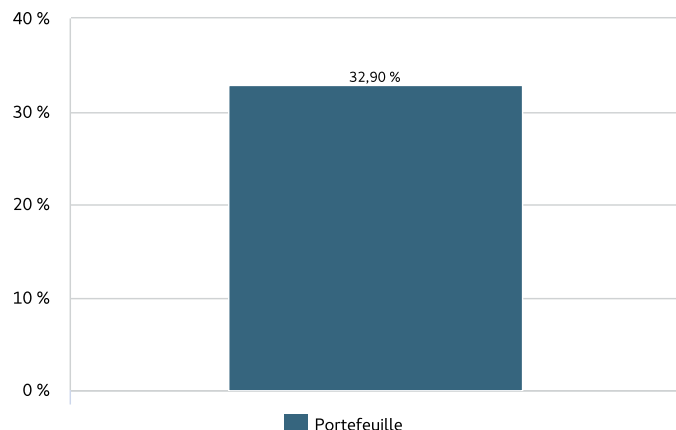


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 28,36% -

Social²

Mixité des Managers

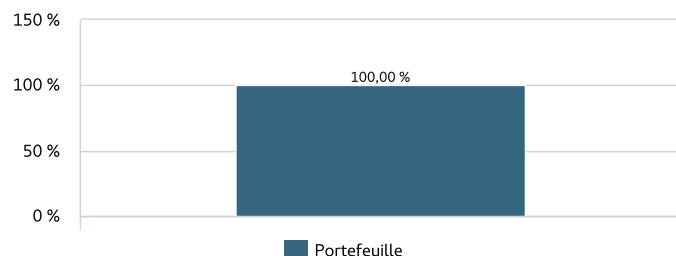


Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 20,94% -

Respect des droits Humains⁴

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 28,36% -

Sources et définitions

Au 31/12/2019, les indicateurs d'impact présentés ont évolué de la manière suivante :

1. Indicateur Environnement. Indicateur inchangé : Intensité en émissions carbone. Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Indicateur Social. Précédent indicateur : pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Nouvel indicateur au 31/12/2019 : pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Gouvernance. Indicateur inchangé : pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Changement de fournisseur au 31/12/2019 : Refinitiv.

4. Indicateur Respect des Droits Humains. Précédent indicateur : pourcentage moyen des salariés représentés dans les conventions collectives. Nouvel Indicateur au 31/12/2019 : pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Cet indicateur permet de mieux prendre en compte les enjeux fondamentaux des droits humains. Fournisseur de données : Refinitiv.

*Il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité de CPR Asset Management. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.